



**Coordination des Associations  
de Victimes de l'Amiante  
et des maladies professionnelles**

CAVAM  
15, rue Amédée Larrieu  
33 000 Bordeaux

Monsieur le Président de la République  
55, rue du Faubourg Saint Honoré  
75 008 Paris

Bordeaux le 26 février 2018

Monsieur le Président de la République

A l'occasion de l'ouverture du salon de l'agriculture le 24 février dernier, vous êtes allé Monsieur le Président à la rencontre des agriculteurs et d'une population en souffrance et en plein doute.

Dans un échange très animé au sujet des dernières décisions sur le glyphosate, échange largement médiatisé par la presse visuelle ou écrite, vous avez rappelé avec juste raison, qu'au regard de votre fonction, vous aurez en cas d'inactivité à rendre des comptes, comme ont été conduits à le faire les responsables de l'amiante.

Cette argumentation a pour le moins surpris et choqué les responsables de défense des victimes que nous représentons.

A ce jour, Monsieur le Président, aucun responsable n'a été appelé à rendre des comptes. Depuis vingt-deux ans que les premières plaintes sont déposées, aucune n'a aboutie. Vingt-deux ans que les victimes et leurs familles attendent l'ouverture d'un procès équitable de l'amiante. Bien au contraire les dernières décisions, dans la procédure, enregistrées tendent plutôt vers un non-lieu généralisé.

A contrario, se sont les victimes et leurs familles qui sont le plus souvent appelées à rendre des comptes devant les juridictions civiles. C'est une humiliation pour les victimes, pour les conjoints survivants, et leurs familles d'être amenés à justifier de l'exposition au poison cancérigène, qui a brisé leur vie.

Enfin, c'est aussi pour nous l'occasion de rappeler que la problématique de l'amiante n'est pas dernière nous et que nos associations ne parviennent pas à surmonter la douleur d'accompagner leurs collègues et amis vers leurs derniers instants.

Nous ressentons tout cela comme une profonde injustice. Si nous avons beaucoup de difficultés à la maîtriser, nous souhaitons malgré tout, pour le respect de toutes celles et de tous ceux que nous nous efforçons de soulager, proposer une solution constructive.

Nous pensons que dans une démarche de santé publique, pour ne pas accepter sans rien faire les 100 000 décès imputables à l'amiante attendus d'ici 2050, pour les générations futures et pour l'environnement, il est impératif d'éliminer d'une manière définitive les millions de tonnes d'amiante qui polluent notre pays.

... / ...

..

A cet effet nous avons soumis aux différents ministères concernés, un projet novateur de l'éradication de l'amiante. Nous avons eu à ce jour peu de réponses concrètes.

Par la présente nous vous demandons Monsieur le Président de bien vouloir vous informer auprès des ministères de la santé, du travail et de l'environnement de ce projet, de l'examiner en liaison avec l'avis de la communauté européenne sur l'éradication de ce poison.

Veillez croire Monsieur le Président de la République en l'expression de notre profond respect

Pour la CAVAM, le Co-Président

Georges ARNAUDEAU

CAVAM : coordination nationale de défense des victimes de l'amiante et des maladies professionnelles

Siège : 5, place Amédée Larrieu 33 000 Bordeaux – [cavamn@sfr.fr](mailto:cavamn@sfr.fr) - Tél 06 28 26 43 58

Blog : [www.amiantemaladieprofessionnelle.com](http://www.amiantemaladieprofessionnelle.com)